

Rénovation énergétique



Vous êtes un propriétaire occupant ou un bailleur et votre logement se situe sur l'une des 9 communes de Grand Lieu ? Vous souhaitez réduire votre facture énergétique et améliorer la performance de votre logement ? Avec la Plateforme de rénovation énergétique de Grand Lieu Communauté, des experts facilitent vos démarches et vous aident à faire les bons choix.

INFORMATION IMPORTANTE : Les informations ci-dessous concernent l'année 2024. Le site sera mis à jour prochainement avec les dispositifs en 2025.

Un dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique pour tous

1 . Premier rendez-vous téléphonique : contactez le 02 85 29 16 39

Lors de ce premier contact un expert prend connaissance de votre projet et vous apporte de premiers conseils neutres et gratuits. Il vous informe de la réglementation en vigueur et des aides financières mobilisables.

2. Un rendez-vous physique pour faire le point sur votre projet

Votre projet se concrétise ? Rencontrez un expert qui vous apportera des conseils personnalisés en fonction de votre logement et de la composition de votre foyer. Les aides mobilisables seront plus précisément étudiées.

3. Une visite à domicile pour vous aider à définir les travaux

Si nécessaire les échanges avec le technicien peuvent se poursuivre par une visite de votre logement pour confirmer les points de déperdition thermique et estimer le gain énergétique après travaux. Il pourra aussi vous accompagner dans le choix d'un scénario de travaux et pour l'obtention des devis.

4. Les aides financières proposées Grand Lieu Communauté

- En fonction du projet le technicien peut recommander la réalisation d'un audit énergétique. Grand Lieu Communauté subventionne cet audit à hauteur de 250 €
- Pour les foyers souhaitant faire appel à une entreprise pour le suivi de leur chantier et la vérification des travaux:
 - Accompagnement à l'avancement du chantier : aide de 410 €
 - Prestation d'Assistance à Maîtrise d'oeuvre : aide de 810 €

Un accompagnement spécifique pour les foyers à revenus modestes

Pour les propriétaires occupants aux ressources modestes n'excédant pas le plafond de ressources fixé par l'ANAH (plafonds indiqués dans notre formulaire de demande de subvention), Grand Lieu

Communauté propose des aides financières complémentaires dans le cadre de son Programme d'Intérêt Général.

- **Subvention "réalisation de travaux de rénovation énergétique" : 500 €**
-

Un accompagnement spécifique pour les bailleurs

Les propriétaires d'un logement en location ou vacant peuvent également d'un accompagnement gratuit et bénéficier d'aides à la rénovation énergétique, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné.

- **Subvention « amélioration de la performance énergétique » : 10% (plafonnée à 3000 €) du montant HT des travaux**

Dans le cadre du passage d'un logement locatif privé en logement locatif social, une subvention pourra être allouée pour les dossiers conventionnés avec l'ANAH pour une durée de 9 ans minimum.

- **Subvention pour la réhabilitation des logements moyennement ou très dégradés : 10% (plafonnée à 10 000 €) du montant HT des travaux**

Aide conditionnée au conventionnement du logement avec l'ANAH pour 9 ans minimum

- **Subvention pour compenser la perte de loyer pour les dossiers liés au transfert d'un logement locatif privé en logement social : plafonnée à 3000 €**

Aide conditionnée au conventionnement du logement avec l'ANAH pour une durée de 9 ans minimum et à l'appui de la simulation fiscale

Pour tout projet de rénovation énergétique

Contactez l'opérateur Alisée au 02 85 29 16 39

Pour des projets de rénovation concernant des foyers modestes ou des bailleurs

Contactez l'opérateur Citémétrie au 02 85 52 34 39 ou pig.petr-paysderetz@citemetrie.fr